

Ipjmag - le magazine réalisé
par les étudiants de l'IPJ

-- Police-Justice --

Police-Justice

**Procès Colonna : le
médecin légiste sème le
doute**

Florence Floux [29ème
promotion]
vendredi 16 novembre 2007

Les magistrats de la cour d'assises spéciale de Paris sont entrés hier dans le vif du sujet, en appelant à la barre le médecin légiste qui a examiné le corps du préfet. Un bon point pour la défense de l'accusé.

Après le témoignage d'Hélène Graziani du SRPJ (service régional de police judiciaire) d'Ajaccio, qui a procédé aux premières constatations sur la scène du crime le 6 février 1998, c'est le médecin légiste Paul Marcaggi qui s'est avancé devant la cour hier après-midi. Deux missions lui avaient été confiées au moment de l'assassinat du préfet Erignac : la levée du corps et l'autopsie, qu'il a réalisée le soir même aux environs de minuit, soit trois heures après le drame.

Le docteur Marcaggi a confirmé la mort par balles et a déclaré avoir pu observer trois orifices d'entrée du côté de la nuque, et trois orifices de sortie dans la région frontale de la tête de la victime. « Le premier tir a engendré le décès immédiat de monsieur Erignac. Le tireur se trouvait forcément dans le dos de la victime et le premier tir a été réalisé quasiment à l'horizontal », a poursuivi le médecin. Interrogé par l'avocat général sur ce que cet angle de tir peut dénoter de la morphologie du tireur, le légiste a répondu simplement : « Monsieur Erignac mesurait 1,83 m, donc si le tireur se trouvait derrière lui, avec le décalage de la marche que gravissait le préfet, le sujet est probablement de grande stature. »

Une déclaration que les avocats de la défense se sont empressés de faire confirmer au légiste. « Que voulez-vous dire par grande stature exactement ? » Le docteur Marcaggi a explicité : « Si le tir a eu lieu à l'horizontal, a-t-il précisé en mimant le geste avec son bras comme s'il avait lui-même un pistolet dans la main, cela signifie que le tireur est au moins aussi grand que le préfet. » Un constat qui pose problème à l'accusation lorsque l'on sait qu'Yvan Colonna mesure à peine 1,72 m.

« C'est un élément de plus »

Reprenant le rapport d'autopsie que le médecin avait rédigé à l'époque des faits, l'avocat général s'est étonné de ne pas y trouver la mention de tir à l'horizontal. « Le tir est horizontal, et légèrement ascendant », a alors précisé le docteur Marcaggi qui a également affirmé ne pas pouvoir être formel, étant donné qu'il n'a jamais été convié à la reconstitution des faits. « Il n'a pas été possible de mettre à jour cette contradiction auparavant, car les multiples demandes de reconstitution des faits de mon client lui ont toujours été refusées » a alors martelé Antoine Sollacaro, avocat d'Yvan Colonna. Pour Pascal Garbarini, autre avocat de l'accusé, « c'est un élément de plus qui prouve qu'Yvan Colonna ne peut être le tireur. »

[Ecoutez le témoignage du médecin légiste au micro de Dorothée Laurain](#)

Témoignage du docteur Marcaggi, médecin légiste